

Martine Menès

À quel prix \* ?

*Préalable.* Je fais de nombreuses références à Lacan, lesquelles vont de 1952 à 1976, soit quasiment courent sur l'ensemble de son œuvre. Il semble que sur la question du paiement dans la psychanalyse, les indications de Lacan n'ont guère changé dans le temps et suivent la même thèse – en tout cas pour celles que j'ai trouvées. Il restera à développer si des formulations semblables mais énoncées à des années d'intervalle recouvrent les mêmes conceptions.

Pour introduire la remarque qui a souvent été citée tout au long de ce séminaire à propos de l'étape « rhinocéros » chez l'analyste débutant, Lacan prévient (1975) son auditoire ainsi : « Il arrive que je me paie le luxe de *contrôler* <sup>1</sup>. » « Payer » vient du latin *pacare*, qui signifie « pacifier » : j'y reviendrai car cette définition a toute son importance. Quant à l'expression « se payer le luxe », elle est assez parlante ; elle évoque un plus que je dirais de plaisir au-delà du principe de nécessité évoqué par Lacan et dont Sol Aparicio a fait le titre de son intervention dans ce séminaire : « Le contrôle s'impose <sup>2</sup> ».

Lacan (1953) dans « Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse <sup>3</sup> » déclarait que l'expérience de contrôle était aussi instructive pour le contrôleur que pour le contrôlé. Je vais donc parler de ce que le contrôle m'enseigne, m'a enseigné, de quelque côté que j'y fusse « payée » ou que j'y sois... assise, puisque c'est assis que cela se passe. Ce qui a une certaine importance, car le regard ainsi laissé libre peut saturer le champ transférentiel entre contrôlant

\* Intervention au séminaire École de l'EPFCL-France, Paris, 28 mai 2009.

1. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XXIII, Le Sinthome*, Paris, Seuil, 2005, p. 17.

2. S. Aparicio, « Le contrôle s'impose (au praticien) », séminaire École de l'EPFCL-France, Paris, 18 décembre 2008.

3. J. Lacan, *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 253.

et contrôleur. Lacan usa un temps du terme de super vision, en deux mots, terme qui évacue la dimension jouissance du regard et ramène la situation plutôt à une super audition, comme il le dira aussi, au sens où ce qui est entendu est parlé par un absent, l'analysant du contrôlant. Ce sont ses dire, de l'analysant absent, rapportés, qui, contrôlant, contrôleur, nous regardent.

Je m'appuie aussi sur ce que j'ai entendu dans ce séminaire cette année et, même si je ne cite pas tous les intervenants, tous m'ont fait avancer dans ce travail d'École.

À quel prix donc. Je me suis aperçue qu'il était difficile de n'appliquer qu'à la situation de contrôle cette vaste question du paiement dans la cure. Je parlerai donc plus largement.

Il y a toutes sortes de demandes de contrôles, plusieurs intervenants l'ont explicitement rappelé. Mais, pour reprendre la question posée par Colette Soler sous l'angle que j'ai choisi, l'acte de paiement, qu'est-ce qui leur donne valeur d'un acte analytique ? Cette question se présente chaque fois que quelqu'un a une « pratique qui procède, si peu que ce soit d'effets analytiques », écrit Lacan dans la « Note adjointe » à l'Acte de fondation de 1964 <sup>4</sup>, soit toute pratique avec ou sous transfert. Même si cette note, et l'acte qu'elle complète, ne concernent que les psychanalystes, le contrôle pourrait ne pas leur être réservé ; ce n'est pas toujours dans la structure du discours analytique, qui ne se présente que dans la cure, qu'il se déplie. Je reçois pour ma part en contrôle, j'utilise ce terme, des psychologues, des orthophonistes, des enseignantes, une psychomotricienne et un éducateur spécialisé.

Et il y a une situation encore plus particulière dans ce cas de figure, ce sont les demandes émanant d'une équipe. Les séances, que je préfère nommer alors « analyse de pratique », sont payées non pas par les participants mais par une ligne budgétaire de formation permanente. J'évoque ceci, qui est à la limite du hors-sujet, car je trouve extrêmement important de soutenir l'effort – ils en payent le prix – de collègues qui imposent à des institutions qui y sont de plus en plus sourdes leur approche clinique orientée par la psychanalyse.

Je lis en ce sens la recommandation de Lacan, toujours dans la « Note adjointe », selon laquelle il relève de la responsabilité de

4. J. Lacan, *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 235.

l'École d'assurer « les contrôles qui conviennent à la situation de chacun <sup>5</sup> ». C'est, comme l'a avancé Sol Aparicio, le désir d'analyste de celui qui reçoit la demande de contrôle qui est là convoqué et mis à l'épreuve d'une tâche décrite par Freud comme souhaitable – vous savez combien il a mis d'espoir dans l'éclairage par la psychanalyse de toute personne ayant tâche d'éduquer, au sens large, ce qui donnera lieu au mouvement de pédagogie psychanalytique (de 1908 à 1937), avec trois figures de proue : August Aichhorn, Hans Zulliger, le pasteur Pfister <sup>6</sup> – tâche en même temps qu'il tient pour impossible.

Notons que, même dans ce cas, l'analyste est rémunéré en honoraires, n'est pas salarié par l'institution. Et « honoraires » n'est pas équivalent à « salaire », comme le fait remarquer Lacan dans son séminaire non publié sur l'Homme aux loups (1952). Le salaire rétribue une production ; les honoraires se tiennent hors de cette logique marchande, ils sont là avec ou sans production, dus même *in abstentia* ; de ce fait, ils se situent dans le même registre que le don. Ils constituent l'analyste comme garant d'une parole qui circule, parole dont il « prend soin », selon la belle formule de Lacan dans la troisième leçon de ce même séminaire.

Enfin j'en viens au contrôle, qui est, comme cela a souvent été rappelé cette année, contrôle non de l'acte de l'analyste mais du désir de l'analyste en acte. Or comment peut s'évaluer le contrôle d'une pratique qui porte sur une pratique « sans valeur », spécificité de la psychanalyse qui a été traitée l'année dernière dans le séminaire École ? Par définition, une pratique sans valeur n'a pas de prix. La question est posée parfois par les contrôlants nouveaux : « Combien je peux lui demander ? » J'aurais tendance à répondre : rien, car la tâche de l'analyste n'est pas de demander. Éventuellement le demandeur, lui, peut être invité à payer ce qu'il veut, surtout pas ce qu'il peut. Car l'affaire risque alors de tourner comme ce restaurant géré dans les années 68 par le PSU, qui espérait ainsi donner un toit à l'utopie (qui veut dire littéralement *non lieu*). L'offre, ou la consigne comme certains l'entendaient, était de manger ce que l'on voulait et de payer ce que l'on pouvait. La réalité s'est vite imposée : le quidam

5. *Ibid.*

6. D. Milhaud-Cappe, *Freud et le mouvement de pédagogie psychanalytique*, Paris, Vrin, 2007.

mangeait tout ce qu'il pouvait et ne payait que ce qu'il voulait, et le restaurant a fermé.

Le travail du contrôleur sur ce point de l'estimation du prix est de contrôler que l'arrêté soit dégagé de tous préjugés, fussent-ils politiquement corrects.

L'expérience commence parfois directement dans le registre du calcul de la valeur « rajoutée », celle qui mobilise la jouissance. Il y a quelques années, et c'est à lui que j'ai pensé lorsque j'ai donné mon titre, un homme, membre d'une association psychanalytique d'orientation analogue à notre communauté, vient me demander un contrôle. Dans ses motivations, j'entends que les honoraires de l'analyste confirmé avec lequel il travaille jusqu'ici sont trop élevés. Que faire de la légère contrariété qui me frôle à imaginer que je suis un deuxième choix ?

La question – que d'aucuns dans la mouvance ipéiste, largement présentée ici par nos collègues, appellerait contre-transférentielle et qui n'est que solde de fantasme aperçu dans l'éclair du reste – ne s'est pas posée très longtemps. Au moment de prendre congé, le collègue s'enquiert de son dû. Je lui réponds, compte tenu qu'il a déclaré ne pas pouvoir donner ce qu'il n'a pas, qu'il « donne » donc ce qu'il a. J'appuie sur le *donne*, mot que je n'utilise que parcimonieusement, contrairement à Lacan qui d'après des témoignages n'hésitait pas à avancer : « Vous me donnerez bien un petit quelque chose. » Je le vis alors farfouiller dans ses poches, chercher dans son cartable, pâlir, rougir, puis murmurer : « Rien. » Le « rien » est ici introduit par la porte phallique, mais en deçà il représente l'objet perdu car absent de toujours.

L'argent a de commun avec le phallus qu'il est un signifiant sans signifié, « le plus annihilant qui soit de toute signification », dit Lacan dans « Le séminaire sur "La Lettre volée" » (1956). « Annihilant de toute signification » veut dire annulant en les recouvrant toutes autres valeurs. Cela ne veut pas dire annulant le sens, bien au contraire, phallique en l'occurrence : puissance ou son inverse, satiété ou privation, brillance ou déjection, mais dans le fond toujours demande, laquelle est toujours demande d'amour, lequel vise

7. J. Lacan, *Écrits*, op. cit., p. 37.

toujours à obtenir le manque structurel où niche l'objet *a* causant le désir par son absence même. Dans le contrôle, elle peut prendre la forme d'une demande de reconnaissance, adressée *via* le contrôleur à la communauté entière, à l'École <sup>8</sup>, comme le souligne Michel Silvestre dans une contribution sur le contrôle à l'ECF. Or l'analyste n'est pas là pour ça mais pour recevoir la demande intransitive « d'être entendue ». Je cite le séminaire sur le transfert (1961) : « D'être entendue (u-e, c'est la demande elle-même qui demande à être entendue, ce n'est pas le sujet, il ne s'agit pas d'une faute d'orthographe)... entendue pour quelque chose qui pourrait bien s'appeler *pour rien*. [...] Impliquée dans ce *pour rien*, il y a déjà la place du désir <sup>9</sup>. »

Que vaut ce rien ?

Freud pour fixer ses honoraires convenait d'une gêne raisonnable qui ne rajoute pas une souffrance supplémentaire au patient, mais il excluait radicalement le paiement symbolique <sup>10</sup> ; le trop comme l'absence ne feraient en effet qu'alimenter les résistances transférentielles du demandeur. Lacan en 1969, dans *D'un Autre à l'autre*, donne quelques indications de clinique différentielle quant au rapport à la dette structurelle. Je cite : « L'obsessionnel [...] traite avec l'Autre. La jouissance ne s'autorise pour lui que d'un paiement toujours renouvelé [...]. C'est ce qui fait des modalités de la dette la cérémonie où seulement il rencontre sa jouissance [...]. L'hystérique [...] promeut le point à l'infini de la jouissance comme absolue. [...] Et c'est parce que cette jouissance ne peut être atteinte qu'elle en refuse toute autre, qui au regard de ce rapport absolu qu'il s'agit pour elle de poser, aurait un caractère de diminution <sup>11</sup> » – de « moins-value », pourrait-on ajouter. Que ce soit en sous ou en surévaluant le prix, chacun essaiera de ne pas s'acquitter tout à fait, de mettre de côté un gain.

Celle-ci offre sa castration à l'autre supposé en jouir pour obtenir ainsi l'illusion d'un retour de valeur. Mascarade qui, comme le

8. M. Silvestre, « Du contrôle », *La lettre mensuelle de l'ECF*, n° 60, juin 1987.

9. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre VIII, Le Transfert*, Paris, Seuil, 1991, p. 415.

10. S. Freud, « Le début du traitement », dans *La Technique psychanalytique*, Paris, PUF, 1953, p. 90-93.

11. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XVI, D'un Autre à l'autre*, Paris, Seuil, 2006, p. 335.

souligne Colette Soler dans *Ce que Lacan disait des femmes*, fait ostension du manque pour s'assurer la brillance phallique à l'envers<sup>12</sup>.

Celui-là est prêt à tout pour se rendre insolvable, créant une dette éternelle qui ne s'achèverait qu'avec la mort du créancier. Vous savez qu'acheter le silence de l'autre, ça peut aller très très loin, jusqu'à le faire taire définitivement.

Or être réduit au silence (rêve de l'obsessionnel) n'est pas du tout la même chose qu'user d'un « silence faisant semblant de déchet<sup>13</sup> ». Pas plus que se faire jeter comme maître de pacotille (cauchemar de l'hystérique) n'est équivalent à faire semblant d'objet chu.

*Nota bene* : il ne suffit pas de dire qu'il faut agir de la place de l'objet *a*, le *il faut* de l'énonciation contredit d'ailleurs l'énoncé même dont il est porteur, comme je l'ai entendu, et en tant que contrôlante, et en tant que contrôleuse, pour y être, à cette place.

Chez Lacan, il y a peu d'indications sur la fonction du paiement, sinon que l'analyste doit être payé<sup>14</sup> (1966) et ce, ajoute-t-il dix ans plus tard, pas que pour le fric<sup>15</sup> (1976). Pour quoi d'autre alors ? Toutes les indications laissées par lui vont dans le même sens : pour réduire la jouissance, *pacare*, payer, pacifier. Il le répète, du *Séminaire II* (1955) : « L'argent ne sert pas à acheter quelque chose mais il a pour fonction d'amortir quelque chose d'infiniment plus dangereux que de payer de la monnaie<sup>16</sup> [...] », jusqu'au *Séminaire XVII* (1969) où il s'agit de payer le prix de la jouissance, pour la « gaspiller, la jouissance dont il faut bien qu'elle aille quelque part sinon cela a toutes sortes de conséquences<sup>17</sup> ». Il faut ici se rappeler le calcul que l'Homme aux rats fait du prix de sa jouissance, à lui-même ignorée

12. S. Freud, « Le début du traitement », art. cit. Cette phrase, page 92 : « La pitié que les hommes refusaient à sa misère matérielle, il la revendique maintenant au nom de sa névrose » m'a rappelé que dans la région où j'ai passé mon enfance, les femmes, dures à la tâche et peu propices à la plainte, lâchaient parfois à une des leurs plus particulièrement « ravalée » un « ma pôvre », expression d'un summum de sollicitude.

13. « Impromptu sur le discours analytique », *Scilicet*, n° 6-7, Paris, Seuil, 1975, p. 62-63.

14. J. Lacan, « Réponses à des étudiants en philosophie », dans *Autres écrits*, op. cit., p. 209.

15. J. Lacan, « Préface à l'édition anglaise du séminaire XI », dans *Autres écrits*, op. cit., p. 572.

16. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre II, Le Moi dans la théorie de Freud*, Paris, Seuil, 1997, p. 239.

17. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XVII, L'Envers de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1991, p. 19.

comme le signale Freud : un rat = un florin <sup>18</sup>, précisément à propos du prix des honoraires demandés.

Cependant, si l'acte n'a pas de prix, il a de la valeur et c'est ce que le contrôle évalue. Valeur de quoi ? Demander un contrôle à quelqu'un implique qu'un savoir lui est supposé alors même que la facticité du sujet supposé savoir a dû être rencontrée par le demandeur dans sa propre analyse. Alors que paye-t-il ? Le prix du savoir ou le savoir comme pris(x) ? La deuxième occurrence est l'option de Lacan (1969) : « Le savoir, à l'extrême, c'est ce que nous appelons le prix. [...] Ce prix est le prix de quoi ? C'est clair – c'est le prix de renonciation à la jouissance <sup>19</sup>. » Nous retrouvons la question relevée par Patrick Barillot <sup>20</sup> dans ce séminaire où Lacan demande à propos du savoir acquis à la fin de l'analyse <sup>21</sup> : « Mais à qui ? » Quel est l'acquis de savoir requis pour soutenir l'acte ? Disons que c'est un savoir socratique, une connaissance, non au sens universitaire mais au sens de l'état d'esprit de qui se connaît lui-même. Le psychanalyste contrôlant comme contrôleur sait qu'il ne sait pas, il est averti de l'impossibilité de boucler avec du savoir le réel. C'est ce que le contrôlant se prête à mettre à l'épreuve du contrôle.

Une petite histoire citée par Safouan dans un numéro des *Lettres de l'École freudienne* <sup>22</sup> sur le contrôle pourrait servir d'illustration à la rencontre avec la supposition de savoir. Un homme que l'histoire dit comblé par la vie est cependant insatisfait, dépressif dirait-on de nos jours. Il part à la recherche du sens de l'existence au travers du monde entier et consulte les savants les plus en vue. Aucune réponse ne le convainc. Il arrive, essoufflé, sur un plateau tibétain où vit un vieux gourou réputé être l'homme le plus sage sur terre. Il lui pose sa question : « Quel est le sens de la vie ? » Le gourou répond : « La vie est une fontaine. » Déçu, l'homme s'exclame : « J'ai parcouru des kilomètres et des kilomètres, dépensé du temps et

18. S. Freud, « Remarques sur un cas de névrose obsessionnelle (L'homme aux rats) », dans *Cinq psychanalyses*, Paris, PUF, 1979, p. 238.

19. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XVI, D'un Autre à l'autre, op. cit.*, p. 39.

20. P. Barillot, « Particularité de l'acte analytique », séminaire École de l'EPFCL-France, Paris, 6 novembre 2008.

21. J. Lacan, « L'acte psychanalytique, compte rendu du séminaire 1967-1968 », dans *Autres écrits, op. cit.*, p. 375.

22. *Lettres de l'École freudienne*, novembre 1975, n° 16.

de l'argent, pour m'entendre dire que la vie était une fontaine !!! » Alors le gourou lève les yeux, le regarde étonné et dit : « Vous voulez dire qu'elle ne l'est pas ? »

Le gourou opère comme un contrôleur pourrait le faire, à partir de son manque à être, se maintenant dans le non-savoir, intéressé par le désir d'analyste, à l'occasion du contrôlant mais par le sien aussi.

Donc la demande de savoir n'a pas de prix puisque la réponse est dans celui qui pose la question, mais surtout, je vous le rappelle, le véritable enjeu est que la demande soit entendue. Le seul savoir qui vaille est celui du contrôlant, savoir issu de son analyse. Seule cette rencontre du réel et de sa façon singulière de faire avec permet de supporter l'insupportable. Dans un contrôle, dit Lacan dans *L'Angoisse* (1962), « c'est ce que vous sauriez qui serait apporté, et je n'interviendrais que pour donner l'analogue de l'interprétation, à savoir cette addition moyennant quoi quelque chose apparaît, [...] en un éclair ce qu'il est possible de saisir au-delà des limites du savoir <sup>23</sup> ».

Pour conclure, je vais vous raconter encore une histoire <sup>24</sup>, juive celle-ci, que Freud, dit-on, aimait beaucoup. Un homme s'est glissé sans billet dans l'express de Karlsbad. Un contrôleur arrive, qui le chasse brutalement du train. Il remonte, et à chaque contrôle il se fait traiter de plus en plus durement. Dans une des gares, il rencontre un ami qui lui demande jusqu'où il veut aller. Il répond : « À Karlsbad, si ma constitution le supporte ! »

Faire remarquer au contrôlant qu'il n'a pas son billet, ou à l'inverse poinçonner le billet que le contrôlant lui tend, reviendrait pour le contrôleur à valider ou non une pratique dans la logique du discours du maître (comme le rappelait dans ce même séminaire Sidi Askofaré <sup>25</sup>). Or le voyage du contrôlant est une épreuve, de solitude et de confrontation. Ce que sa constitution, qui ne s'attrape que de son analyse personnelle, toujours didactique soutenait Lacan, va lui permettre, c'est de voyager sans billet, en tout cas sans le billet oblitéré par l'Autre. Et de ne pas non plus payer de sa personne, comme

23. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre X, L'Angoisse*, Paris, Seuil, 2004, p. 26.

24. Je l'ai retrouvée grâce à Jean-Jacques Barreau qui la cite dans *Topique*, n° 103, L'analyse quatrième, 2008.

25. « Quelle doctrine du contrôle », séminaire École de l'EPFCL-France, Paris, 22 janvier 2009.

ce malheureux voyageur. La constitution du psychanalyste pourrait être un des noms du désir de l'analyste.

Ainsi, si sa constitution le lui permet, le contrôle a une chance d'être « payant » pas seulement pour le contrôlant mais pour la communauté d'École en devenant, comme l'écrivait Michel Silvestre, une « pratique de la théorie <sup>26</sup> » où la parole de l'analysant, tiers présent en son absence même, peut se constituer comme productrice de théorie. Et pour reprendre l'argument du séminaire, contribuer ainsi à la transmission de la psychanalyse.

26. *Lettres de l'École freudienne*, novembre 1975, n° 16.